YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/DM/DA

DECISION N° 2000/270

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit " de l'Association des Commerçants Yerrois et du Rocking Club 91"

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Madame Isabelle SEQUALINO Présidente de "l'Association des Commerçants Yerrois" et Monsieur Marc CAREMANTRANT Président du "Rocking Club 91" ont souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C).

DECIDE

DE signer avec "l'association des Commerçants Yerrois", représentée par Madame Isabelle SEQUALINO et le "Rocking Club 91" représenté par Monsieur Marc CAREMANTRANT la convention afférente de la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit le samedi 21 octobre 2000.

REÇU LE
- 9 OCT. 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres, le 2 octobre 2000.

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN